

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED**

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : snrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://snrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 325 du 31 mai 2013

Communiqué du SNTRS-CGT

La criminalisation de l'activité syndicale

Cinq syndicalistes CGT ont été arrêtés, jeudi 23 mai au petit matin, à leur domicile à la demande de la justice.

Leur crime : avoir « tagué » les murs de la sous préfecture de Roanne lors du mouvement de réforme des retraites de 2010. Condamnés en premier instance pour « dégradation légère d'un bien » à 2000 euros d'amende et inscription au casier judiciaire, ils furent en appel déclarés coupables mais dispensés de peine. Ils ont été convoqués par la justice pour un prélèvement d'ADN en vue d'intégrer le fichier national automatisé des empreintes génétiques. Leur refus s'est traduit par une descente de police à leur domicile suivie d'une perquisition. Emmenés au commissariat ils ont maintenu leur refus d'être fichés comme des malfaiteurs ou des criminels. Remis en liberté, ils sont reconvoqués devant le tribunal correctionnel de Roanne pour le 5 novembre.

Les syndicalistes seraient ils devenus comme au 19^e siècle et au tout début du 20^e siècle des éléments dangereux dont la société devraient se prémunir ?

Cette criminalisation de l'activité syndicale est à mettre en rapport avec l'arrogance du patronat et la bienveillance dont il bénéficie de la part du gouvernement.

Pierre Gattaz, successeur déclaré de Laurence Parisot à la tête du Medef, ne vient il pas de proposer d'introduire «une charte de l'entreprise» dans le préambule de la Constitution! Après avoir généreusement octroyé 20 milliards de crédits d'impôts aux entreprises, et approuvé la casse du code du travail avec l'Accord National Interprofessionnel, le gouvernement ne vient il pas de renoncer à limiter la rémunération des chefs d'entreprise et de déposer une loi d'amnistie des syndicalistes.

Face à l'affrontement de plus en plus violent entre le capital et le travail, certains ont fait le choix d'utiliser une loi destinée aux délinquants pour museler le syndicalisme de lutte.

Le SNTRS-CGT demande au Procureur de la République de Roanne d'abandonner toute poursuite judiciaire à l'encontre de nos cinq camarades.

Villejuif le 31 mai 2013